

DOSSIER

Dérèglement climatique

L'urgence du sursaut



Dossier coordonné par Jean-François Claudon et Benoît Teste.

Ont contribué au dossier : Thomas Brissaire, Tiphaine Colin, Daniel Gascard, Clarisse Guiraud, Hervé Moreau, Julien Rivoire.

Réchauffement climatique,
catastrophes « naturelles »
de plus en plus violentes,
atteinte sans précédent
à la biodiversité...
Les équilibres favorables au
développement pérenne de
l'humanité sont menacés et
aucune politique ne semble
en mesure de contrarier
cette trajectoire.

L'accord de Paris de 2016 a certes marqué un tournant en formalisant l'intention de la quasi-totalité des pays de s'engager dans une stratégie commune de lutte contre le réchauffement climatique, mais il doit maintenant se traduire par des décisions concrètes. Or, la COP 24 qui s'est tenue à Katowice en Pologne et qui devait précisément négocier des plans d'actions contraignants et des financements « climat », a une nouvelle fois déçu par la trop faible portée des décisions prises. Aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite est nécessaire. Mais cela implique de remettre en cause les fondements même d'un capitalisme de plus en plus prédateur des hommes comme de la planète. Cela appelle en particulier le développement des services publics, seuls à même de répondre de la défense d'un intérêt général humain. Le SNES et la FSU sont ainsi pleinement dans leur rôle syndical quand ils font des propositions qui vont dans ce sens : développer la formation et l'enseignement public pour sensibiliser aux enjeux environnementaux, et dans l'enseignement agricole permettre une conversion vers l'agriculture durable ; mettre en place une fiscalité environnementale permettant d'assurer les ressources nécessaires aux investissements publics dont l'investissement massif dans le ferroviaire, moderniser le tissu productif au lieu de délocaliser. Le choix n'est pas entre « fin du mois » et « fin du monde ». C'est un choix de civilisation entre économie mondiale prédatrice et défense de l'intérêt général.



Un rapport d'une brûlante actualité L'effet d'une bombe

Le *Rapport spécial* sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, rédigé par les membres du GIEC, a été rendu public le 8 octobre dernier.

Issu du travail de plus de quatre-vingt scientifiques du monde entier, il détaille les avantages à viser 1,5 °C de réchauffement, plutôt que 2 °C, comme cela avait été décidé en 2015 lors de la COP 21.

Chaque demi-degré compte. À 1,5 °C, la montée des eaux ne serait « que » de 10 cm, ce qui protégerait dix millions de personnes de la submersion et plusieurs centaines de millions de la pauvreté engendrée par le réchauffement. Comme les précédents, ce rapport tire la sonnette d'alarme. Mais, chose nouvelle, il insiste fortement sur la faisabilité de l'objectif qu'il promet... à condition de mettre en place d'urgence des politiques globales radicales permettant de réduire les

émissions de CO₂ de 45 % d'ici 2030.

D'ici 2050, les énergies renouvelables doivent fournir de 70 à 85 % de l'électricité et le charbon doit être abandonné, ce qui nécessite des investissements de grande ampleur – de l'ordre de 900 milliards de dollars par an.

Investir pour l'avenir

Compter sur la seule responsabilité individuelle des citoyens en les culpabilisant ne suffira pas. Les *polycymakers* qui sont ciblés par ce rapport doivent repenser les choix énergétiques, de transports collectifs, d'usage des villes et des terres. Ce qui permettra, dit le GIEC, un développement vraiment « durable », au sens où il réduirait les dépla-



© Twigg269 / Flickr.fr

Pour le GIEC, chaque demi-degré compte

cements forcés de population, la pauvreté et les inégalités. ■

Quid de la biodiversité ?

Une COP passée sous silence

Sans se recouper totalement, les questions du dérèglement climatique et du recul de la diversité biologique sont liées.

Le dérèglement climatique agit sur la diversité biologique, tout comme la surpêche, l'extension et l'intensification agricole ou la croissance urbaine non maîtrisée.

Sous les radars médiatiques

Toutes les études sur le sujet sont alarmantes. Selon le dernier rapport du Fonds mondial pour la nature (WWF), publié fin octobre, les populations de vertébrés ont chuté de 60 % entre 1970 et 2014, à un rythme inédit, sachant par ailleurs que cette question ne se limite pas à la protection des espèces les

plus visibles et emblématiques. La disparition des oiseaux suivra celle des insectes.

Cette évolution catastrophique est pourtant bien identifiée. Une convention des Nations unies pour la biodiversité a été adoptée à Rio en 1992. C'est dans ce cadre que les représentants de



196 États ont planché du 17 au 29 novembre à Charm el-Cheikh en Égypte lors de la 14^e COP pour la diversité biologique. Un seul quotidien français en a rendu compte !

Cette conférence devait préparer un cadre de négociations pour définir d'ici deux ans de nouveaux engagements qui succéderont aux objectifs d'Aichi, fixés en 2010. Ces derniers n'ont pas été atteints. Parmi ceux-ci figuraient la division par deux du taux de perte des habitats naturels, la création d'aires protégées sur 17 % des surfaces terrestres et 10 % des zones maritimes, ainsi que la restauration d'au moins 15 % des espaces dégradés. ■

Les gilets jaunes taxés d'écoscepticisme ? À voir...

Que n'a-t-on dit sur ces individus incapables de se mobiliser pour de nobles causes, mais prêts à tout dès lors qu'on touche aux prix à la pompe ! Chez certains, l'image des gilets jaunes sourdement hostiles à la transition écologique s'est vite imposée. Pourtant, dans un catalogue de revendications rendu public le 29 novembre, on trouve la défense des petites lignes de train, la priorité à accorder au fret ferroviaire, la taxation du fuel maritime et du kérosène, la création de parkings gratuits dans les centre-villes... Au-delà

des options idéologiques de leurs « porte-parole » – dont la légitimité ne peut qu'interroger –, la masse des gilets jaunes semble pouvoir rejoindre nos vues sur une fiscalité écologique qu'il convient d'envisager dans le cadre d'une réforme fiscale globale et d'assortir de mécanismes de redistribution, notamment en direction des ménages défavorisés. La fiscalité écologique ne peut fonctionner sans le développement des alternatives aux comportements que l'on souhaite réorienter et en menant une politique résolue de réduction des inégalités.

Chronologie

1978

Marée noire de l'Amoco-Cadiz

Cette catastrophe écologique au large des côtes bretonnes accélère la prise de conscience du public français sur l'ampleur des enjeux environnementaux.

1987

Naissance du « développement durable »

Dans le rapport Brundtland, présenté à l'Assemblée générale de l'ONU, apparaît pour la première fois la notion de développement durable, défini comme « le développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

1988

Création du GIEC

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat, créé sous l'égide des Nations Unies, a pour mission de « comprendre les risques liés au réchauffement climatique » et d'« envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation ».

Produire plus pour consommer plus ?

Le mythe tenace du toujours plus

À chaque ralentissement de la croissance du PIB, et même dès que les prévisions sont à la baisse, un nombre important de commentateurs s'alarment.

Car une croissance économique faible est dans les faits synonyme de difficultés économiques pour nombre de personnes et d'augmentation du chômage et des déficits publics... C'est encore largement à l'aune de la croissance que les médias jugent les gouvernements. Elle reste pour de nombreux esprits fortement associée à l'amélioration ou à la sauvegarde du bien-être, celui-ci passant alors par le développement de la capacité à consommer toujours plus.

Pourtant, ses effets négatifs sur l'environnement, le climat et la santé sont identifiés et analysés depuis longtemps. Et, depuis trente ans, la croissance a été aussi synonyme de montée des inégalités.

La croissance, pour quoi faire ?

Il ne faut donc pas réifier le PIB. C'est avant tout un indicateur de production écono-

mique : il ne prend pas en compte des éléments qui améliorent le bien-être tout en relevant de l'informel, de l'activité domestique ou du bénévolat. Par ailleurs, les destructions environnementales ne sont pas déduites et, pire, les productions nuisibles et la réparation des catastrophes augmentent le PIB. Cet indicateur a été complété depuis 1990 par l'Indicateur de développement humain (IDH) qui intègre entre autre une mesure des inégalités.

Au-delà des indicateurs, c'est la croissance en elle-même qui est aussi critiquée. Les notions concurrentes sont multiples, de la très contestable « croissance verte » à la

décroissance, en passant par la soutenabilité forte ou faible, de nombreux courants portent des projets d'une transformation plus ou moins radicale des modes de vie. Mais, au-delà des chapelles, il importe de changer de mode de vie. ■

*La croissance économique
garante du bien-être :
la marque d'une époque révolue*

Changer de mode de vie ou changer la vie ?

Après deux siècles de consommation effrénée, recycleries, AMAP, partages d'équipements, marchés de l'occasion se sont développés.

La réglementation a aussi évolué pour limiter certains déchets ou pour favoriser le tri et le recyclage. Mais c'est insuffisant, car les consommateurs sont largement dépendants des produits qu'on leur propose ou qu'on leur impose et, parallèlement, certains objets largement diffusés sont extrêmement polluants à la production et à la mise au rebut (ordinateurs, smartphones...).

La politique au secours de la vertu

Le changement ne viendra donc pas seulement de la somme de comportements individuels vertueux. Les produits doivent être conçus de manière à minimiser leur consommation d'énergie et de matières premières, et à être facilement réutilisables, le recyclage n'intervenant qu'en dernier ressort. Il faut aussi mettre

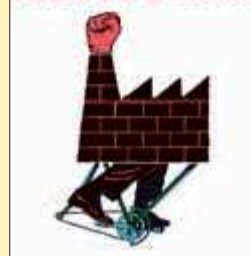
fin à la fabrication de produits jetables ou à la durée de vie délibérément limitée. On peut donc satisfaire les besoins en produisant autre-

ment et autre chose et en partageant plus. Mais il faut aussi pour cela mettre fin à un partage des revenus de plus en plus inégalitaire. ■



© Publicité Renault, 1980

UN MILLION D'EMPLOIS
POUR LE CLIMAT



Un emploi pour chacun, la transition pour tous !

Limiter le réchauffement climatique implique une transition radicale de nos modèles de production. L'occasion de créer des centaines de milliers d'emplois dans les secteurs nécessaires à la transition écologique : rénovation des bâtiments, agriculture paysanne, mais aussi dans l'éducation et la formation. C'est le sens de la campagne « Un million d'emplois pour le climat », portée par la FSU, Attac et plus de vingt organisations françaises, qui montre comment, avec de la volonté militante et une politique de redistribution des richesses, il est encore temps et possible de répondre au défi climatique.

PLUS D'INFORMATION SUR <http://emplois-climat.fr>

1997

Protocole de Kyoto

Dans la foulée du Sommet de la Terre à Rio (1992), la troisième conférence des Nations Unies sur le climat débouche sur la conclusion du premier traité international de lutte contre le changement climatique puisque les signataires s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

2007-2009

Préparer l'après-Kyoto

Après un sommet de Johannesburg décevant, le processus de lutte contre le réchauffement est relancé en 2009 à Copenhague où est conclu selon Ban Ki-Moon le « premier accord réellement mondial ». Il n'est toutefois ni contraignant, ni assorti d'objectifs quantitatifs.

2015

COP 21 à Paris

L'accord fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 et 2 °C d'ici 2100 est signé par les 150 États participants. Mais les États-Unis, qui n'avaient pas ratifié le Protocole de Kyoto, se retirent de l'Accord de Paris un an et demi après l'élection de Trump.

2018

L'enjeu du siècle ?

La lutte pour la préservation de l'environnement est la préoccupation essentielle de 39 % de jeunes européens.



Les responsables d'un désastre annoncé

Ces lobbies qui freinent la transition écologique

Pour expliquer sa démission du gouvernement, Nicolas Hulot a dénoncé « la présence des lobbies dans les cercles du pouvoir ». Cette « révélation » n'a surpris que ceux qui ne voulaient pas voir.

Les lobbies de la chimie ou des produits pétroliers sont particulièrement actifs quand il s'agit de défendre des intérêts économiques au détriment du bien collectif. C'est leur action qui a notamment retardé l'interdiction des perturbateurs endocriniens, alors que leur dangerosité était avérée depuis les années 1990...

Les représentants des industries sont très présents dans les couloirs des institutions européennes. Il y aurait ainsi à Bruxelles environ 30 000 lobbyistes – soit presque autant que de fonctionnaires européens. 10 000 entreprises sont inscrites au registre européen des lobbies et toutes les grandes entreprises ont un bureau à moins d'un kilomètre des principales institutions de l'Union. Ces agences disposent de budgets faramineux. Ainsi, en 2016, les industries gazières ont dépensé près de 100 millions d'euros en lobbying à Bruxelles et le millier d'agents



© Clémentin Martin

qu'elles appointent ont rencontré les commissaires européens en charge du climat et de l'énergie pas moins de 460 fois...

Ils ont le pétrole... et les idées courtes

Le lobby pétrolier s'active tout particulièrement pour retarder la mise en place des énergies renouvelables et contribue grandement à ralentir la recherche scientifique dans ce domaine. Ainsi, selon Oxfam, les six plus

Pas moins de 30 000 lobbyistes à Bruxelles

grandes banques françaises ont accordé, entre 2016 et 2017, 42,9 milliards d'euros de crédits aux énergies fossiles contre

seulement 11,8 milliards aux énergies « propres » (éolien, solaire, géothermie).

La transition écologique nécessiterait pourtant que des moyens importants soient mis sur la table. Il est inacceptable que les citoyens se voient dessaisir de cette question décisive au profit des firmes pour qui la défense de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique sont loin d'être des objectifs prioritaires. ■

Libre échange et climat font mauvais ménage

Pour les grandes institutions libérales, telles que l'OMC ou l'OCDE, le développement du commerce international ne serait pas négatif pour l'environnement ou le climat.

Les accords internationaux proscrivent les clauses environnementales limitant les importations, au prétexte qu'il s'agirait de mesures protectionnistes déguisées. Pire, selon certains économistes, le commerce international serait bon pour la croissance, qui elle-même serait bonne pour l'environnement. Cette vue de l'esprit prend appui sur le fait que les pays les plus développés seraient aussi ceux qui protégeraient le mieux l'environnement. Il faudrait donc simplement accroître le commerce et transformer tous les pays du monde en pays riches pour que l'environnement et le climat soient sauvés... Sauf qu'il faut être aveugle pour ne pas voir que les industriels des pays riches polluent largement les pays pauvres en exploitant leurs ressources ou en y installant leurs productions les moins propres.

les principes du libéralisme commercial ne permettent pas d'imposer l'arrêt de l'extraction des ressources fossiles, limitent les possibilités de subventions aux énergies renou-

velables et entravent, par leurs règles liées au droit de propriété, les possibilités de diffusion des technologies les moins émettrices de gaz à effet de serre. ■

L'enjeu environnemental : l'avis du SNE*-FSU

L'enjeu principal à moyen terme est tout simplement la pérennité du vivant. Bien sûr, il est tout à fait possible d'agir pour ne pas en arriver à cette extrémité inconcevable. Encore faut-il le vouloir, que l'enjeu soit perçu et que chacun s'en saisisse.

Cet « agir » est en l'espèce théorisé par l'indispensable transition énergétique et par la transition écologique et solidaire, qui, elle, est existentielle. Mais, le moyen terme, ça ne parle à pas à grand monde, à commencer par toutes celles et ceux qui sont dans la difficulté et dont l'horizon est souvent le quotidien. Quant à l'empilement de tous les niveaux d'élus, dont l'horizon est également très immédiat, il n'arrange rien à l'affaire...

Les pouvoirs en place, campés sur leurs modèles productivistes régissant la plupart des politiques publiques et ne laissant aux transitions que quelques miettes budgétaires, ne semblent pas prêts à changer de cap. Mais le dérèglement climatique, dont l'une des conséquences visibles sont les catastrophes dites « naturelles » (mais qui le sont de moins en moins), va être l'élément de contrainte imposant le changement de cap – notamment du fait des coûts induits.

Cette situation réinterroge à la fois notre démocratie (soumise aux décisions technocratiques validées par une Assemblée nationale devenue simple chambre d'enregistrement) et notre société qui est travaillée par des inégalités abyssales, causes de situations de plus en plus aberrantes.

*Syndicat national de l'environnement





« Le changement climatique nous incite avec force à revisiter la notion de solidarité »



Chantal Pacteau est directrice de recherche émérite au CNRS et co-directrice du hub européen *Urban Climate Change Research Network*. Elle est membre du SNCS et du SNESup-FSU. **Yorghos Remvikos** est quant à lui professeur en santé environnementale à l'université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'US Mag : *Depuis l'explosion de la « crise » migratoire, on commence à évoquer le problème des réfugiés climatiques. Mais qui sont-ils ? Et combien sont-ils ?*

Chantal Pacteau et Yorghos Remvikos : Le terme de crise migratoire est inapproprié, car il tend à « réduire la situation au catastrophisme et la politique à l'urgentisme »⁽¹⁾. Si l'on se reporte à l'histoire et l'évolution, la migration est une modalité de l'adaptation depuis la nuit des temps. Certes, l'accroissement de la population humaine mondiale et son organisation spatiale et politique créent des conditions de verrouillage et des obstacles à la migration que l'on pourrait qualifier de nouveaux.

L'exemple en est fourni par le grignotage progressif du territoire de populations autochtones nomades, comme les éleveurs de rennes en pays Sami (Laponie) ou en Sibérie, dont la culture est menacée. Il y a déjà quelques années, le terme de déplacés climatiques a été proposé pour les habitants de territoires insulaires, situés dans les océans Pacifique et Indien, risquant d'être engloutis par la montée du niveau de la mer.

L'introduction de catégories substantielles comme « réfugiés climatiques » est donc problématique. Ainsi, le changement climatique affecte l'accès à des ressources vitales (par exemple à l'eau ou à des terres fertiles) et, à ce titre, impacte la capacité de subsistance de certaines populations. En outre, il peut augmenter les niveaux de conflictualité autour de territoires qui subissent ses influences. Les migrants issus de ces processus sont-ils « économiques » (ils ne peuvent survivre dans leurs lieux d'origine) ou sont-ils des réfugiés fuyant des conflits ? L'ajout de la catégorie climatique aux controverses actuelles autour de l'accueil des migrants, avec des distinctions entre migrants économiques – à refouler – et réfugiés de guerres – à qui donner l'asile –, ne nous conduit-elle pas à des débats qui rappellent les querelles scolastiques du Moyen-Âge ?

L'US Mag : *Dans quelle mesure le changement climatique impacte-t-il de façon différenciée les populations ?*

C. P. & Y. R. : Les rapports du GIEC⁽²⁾ insistent sur les impacts différenciés du changement climatique, par exemple en termes d'élévation de la température ou de changements de la pluviométrie, ne serait-ce qu'en fonction de la simple latitude. Ce qui justifierait le qualificatif d'inégalités.

L'US Mag : *Vous préférez parler d'« injustices » plutôt que d'« inégalités climatiques ». Pourquoi ?*

C. P. & Y. R. : Pour bien comprendre la distinction entre un terme descriptif (inégalités) et un jugement moral (injustices), il

suffit de se reporter à la figure ci-dessous. Pour rendre visible cette comparaison, une opération de dilatation ou de contraction a été appliquée à la surface des continents, en fonction des responsabilités (émissions de gaz à effet de serre) [A] et des impacts sanitaires, mesurés ici par la mortalité [B]. Le cas de l'Afrique, dont la contribution aux émissions est la plus faible au monde mais où les conséquences sanitaires sont les plus élevées, ne témoigne-t-il pas de ces injustices ?

L'US Mag : *Le problème des « injustices climatiques » se pose-t-il dans les mêmes termes en France ?*

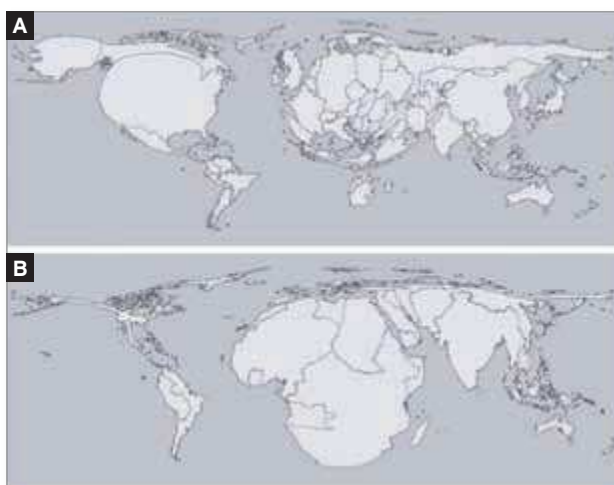
C. P. & Y. R. : Nous ne savons s'il s'agit de différences de degré ou des différences de nature. Ce que nous pouvons affirmer est qu'en France, du fait de la ségrégation socio-spatiale prononcée, malgré la richesse du pays, les populations défavorisées sont confinées à des environnements plus dégradés. De ce fait, les capacités d'adaptation peuvent y être aussi socialement distribuées. Ainsi, alors que nous connaissons le lien entre la présence de

verdure, important facteur d'atténuation en cas de vagues de chaleur, le département le moins doté en espaces verts est aussi le plus pauvre d'Île-de-France, la Seine-Saint-Denis.

L'US Mag : *Comment faire face à ces injustices ?*

C. P. & Y. R. : Les nouveaux problèmes suscités par le changement climatique ne font que révéler les inégalités ou les fractures sociales et économiques qui en sont les causes profondes. L'exemple peut être fourni par le cas de la Nouvelle Orléans, suite au passage de

l'ouragan Katrina. Non seulement les populations les plus pauvres ont supporté la plus grande part des dommages, matériels et humains, mais, suite à la reconstruction, c'est encore les populations les plus défavorisées qui n'ont pu retourner dans leurs lieux de résidence, du fait d'un processus de gentrification lors de la reconstruction, qui a privilégié l'accueil des populations les plus riches. Le changement climatique, phénomène planétaire, vient nous inciter avec force à revisiter la notion de solidarité, qui désormais doit se comprendre à des échelles sans précédent, de continents entiers, avec un axe fondamental « pays riches-pays pauvres » et ce ne sera pas facile. ■



1. Michel Agier, « Démographie et géopolitique. Vous avez dit « crise migratoire » ? », www.humanite.fr, 1^{er} octobre 2018.

2. Téléchargeables à l'adresse suivante : https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml.



Faire réfléchir ou prescrire ?

L'éducation au climat *en question*

L'éducation aux problématiques posées par le changement climatique fait partie du vaste champ de l'éducation à l'environnement vers un/et au développement durable (EEDD).

Si cet acronyme est parfois discuté pour sa composante développement durable, il a le mérite de montrer que différents champs disciplinaires sont concernés par ces problématiques (SES, géographie, SVT, etc.).

Les enjeux et défis liés au climat sont plus ou moins intégrés aux programmes de ces disciplines. L'EEDD s'appuie également et surtout sur des projets pédagogiques croisant plusieurs disciplines afin de développer notamment le sens critique et la capacité de questionnement des élèves à partir de situations complexes. L'EEDD en tant que telle fait partie du « parcours citoyen » défini par la circulaire du 23 juin 2016, mais sa mise en œuvre repose essentiellement sur des volontés locales : certains établissements s'engagent et parfois l'EEDD fait partie intégrante du projet d'établissement (labellisation E3D, formation d'éco-délégués par exemple), mais c'est loin d'être une généralité.

élèves. Veut-on réellement développer leur esprit critique, au-delà de toute idéologie ou veut-on simplement gagner leur adhésion de futur citoyen aux politiques « vertes » menées par les gouvernements successifs ? Veut-on émanciper ou formater ?



La position du SNES-FSU est claire : le but de l'EEDD doit être de contribuer à la formation du futur citoyen capable de faire ces choix à l'abri de toutes pressions

politiques, médiatiques. Dans un monde qui se durcit, où les inégalités croissent, où les conflits se développent, il est de la responsabilité du système éducatif de préparer tous les jeunes à une entrée dans la vie citoyenne et professionnelle en étant capable d'en comprendre les enjeux, en leur donnant les clefs et les outils permettant d'être des citoyens et des travailleurs éclairés. ■

Et dans les autres pays ?

Un rapport de l'UNESCO* de 2017 montre que 51 % de ses États-membres ont intégré les problématiques du changement climatique dans leurs programmes d'enseignement et que 12 % d'entre eux possèdent un plan, un programme ou un enseignement entièrement dédié à cette question. Il est à noter que seuls 7 % des pays ont, à l'heure actuelle, intégré ces problématiques dans la formation des enseignants.

Si, globalement, l'EEDD progresse dans le monde, les pays où elle progresse le plus se situent en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Ce qui n'a rien d'étonnant : ces zones sont en première ligne face aux conséquences du changement climatique.

Quelques exemples : au Tchad, l'EEDD est considérée par l'UNESCO comme « *intime-ment liée* » à l'éducation à la non-violence, à la démocratie et aux droits humains. En Nouvelle-Zélande, elle est intégrée au curriculum global d'enseignement. Au Guatemala, des initiatives sont prises dans les écoles pour développer les comportements permettant la protection de l'environnement...

* <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002472/247275E.pdf>

Pas de prêt-à-penser !

La question réelle derrière tout cela reste de savoir ce que l'on veut faire passer aux



Développer l'esprit critique ou faire adhérer nos élèves au capitalisme vert ?

TÉMOIGNAGE



“ *J'essaie d'en parler chaque fois que c'est possible* ”

Lise Schroun, professeur de SVT, lycée Jules-Ferry, Paris.

Dans mes enseignements, il n'y a pas un cours qui s'intitulerait « le dérèglement climatique » ; les programmes ne sont pas conçus comme cela. Mais j'essaie d'en parler chaque fois que c'est possible.

Par exemple, dans la cité scolaire, nous avons choisi d'approfondir, en Cinquième, un risque météorologique (ouragan, inondation...), et, à cette occasion, nous introduisons la notion de risque climatique (en lien avec le réchauffement global), mais cela reste concis. En

spécialité SVT de Terminale, la partie sur le climat récent est très réduite. On identifie les climats passés à partir d'indices géologiques, puis on évoque les modèles qui permettent d'envisager les climats futurs. Je fais alors travailler les élèves sur les rapports du GIEC, ce qui permet d'aborder la part anthropique de l'accroissement de l'effet de serre et ses conséquences. Il est donc souvent possible de traiter du réchauffement climatique, mais cette question n'est pas traitée pour elle-même.

Le temps de l'action

Les propositions du SNES et de la FSU

Les constats accablants établis précédemment ne doivent pas susciter le découragement, mais bien au contraire provoquer une réaction vigoureuse de toutes celles et de tout ceux qui militent pour un autre monde.



© Clément Martin

Pour la fiscalité écologique ET la redistribution des richesses !

La crise que nous vivons est multidimensionnelle : économique, sociale, écologique, culturelle, politique et géopolitique. Mais le responsable est identifié : c'est le capitalisme financiarisé – avec ses deux corollaires que sont la surexploitation des ressources et la surconsommation dans les pays riches – qui provoque un dérèglement climatique et un effondrement écologique sans précédents.

De la planète aux établissements

Pour le SNES, avec la FSU, la transition écologique est une urgence. Elle implique des transformations économiques et sociales de grande ampleur. Il faut en finir avec le mythe de la croissance infinie ; que l'on parle de « décroissance » ou d'une « autre croissance », ce sont les besoins sociaux et écologiques qui doivent guider une économie durable. Les pays « riches » n'ont pas besoin de davantage de « richesses » et auraient de quoi satisfaire les besoins de leur population si la répartition de la richesse était juste.

Pour le SNES, avec la FSU, cette transition implique une autre manière de se déplacer, de produire, d'investir, de consommer, de gérer les matières premières et les déchets ainsi que l'abandon de la mise en concurrence des territoires au profit d'une collaboration entre eux.

Dans les établissements, les mesures concrètes à prendre sont nombreuses. Il faut mettre en œuvre un plan d'isolation des établissements, le respect des normes HQE (en les adaptant au fonctionnement réel des établissements !) et le recyclage des déchets... Par ailleurs, les cantines scolaires doivent privilégier des produits issus de circuits courts et bio.

Il faut que les problématiques liées à l'environnement soient intégrées à des enseignements et la carte des formations profes-

sionnelles doit comprendre de nouvelles formations axées sur l'écodéveloppement pour répondre à la rapidité des changements technologiques et à l'évolution des besoins sociaux et écologiques.

Énergie et transports

Plus globalement, concernant les transports, il faut réfléchir et agir sur l'éloignement entre lieux de vie et lieu de travail, valoriser les transports en commun, notamment par la gratuité lorsqu'ils sont de proximité (voir à ce sujet la revue *Pour* de novembre 2018).

Du côté de la production d'énergie, le SNES-FSU est opposé à toute tentative de recherches, d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels sur le territoire national par quelque technique que ce soit. Il dénonce tout autant les politiques extractivistes à l'étranger aux conséquences néfastes (minerais rares, gaz de schistes...). Il faut des

investissements publics pour financer la recherche de solutions alternatives et viables au traitement des déchets nucléaires et le développement des énergies renouvelables. Les investissements doivent aussi concerner la rénovation et l'isolation des logements. Pour les salariés des secteurs qui vont être touchés par la transition écologique, il faut organiser les reconversions, ce qui doit être l'occasion d'un renforcement de la démocratie sociale en permettant aux salariés et à leurs organisations de participer à la définition des besoins et des conditions de formation.

La solidarité doit aussi être développée et institutionnalisée avec les populations déjà exposées aux conséquences des dérèglements climatiques pour mettre en place des mesures d'adaptation et de prévention, en tenant compte de la situation des outre-mer particulièrement exposés aux risques naturels.

Un souci de cohérence

Lors de son dernier congrès, le SNES-FSU avait fait le constat – aujourd'hui vérifié – que l'Accord de Paris issu de la COP 21 n'était pas à la hauteur des enjeux et de l'objectif affiché de 2 °C. Il a aussi rappelé que les accords de libre-échange (CETA, TAFTA et autres) ne sont pas compatibles avec la transition écologique.

Enfin, sur le sujet brûlant de la fiscalité, si le SNES-FSU estime qu'une fiscalité écologique est nécessaire, il affirme aussi qu'elle doit s'inscrire dans le cadre d'un partage des richesses radicalement différent de celui que l'on observe aujourd'hui, entre pays et entre classes sociales. ■

IKV : tragi-comédie en trois actes

L'Indemnité kilométrique vélo (IKV) assure le versement sous certaines conditions d'une indemnité par l'employeur pour les salariés qui se déplacent à vélo.

► **Premier acte** : Naissance de l'IKV, par la loi du 17 août 2015 pour le secteur privé, et par la loi de finances rectificative 2015 pour le secteur public – mais pour les seuls agents du ministère de l'Écologie à titre expérimental avec des conditions simplifiées et durcies.

► **Deuxième acte** : Tandis que le bilan de la première année d'expérimentation se fait attendre, le changement de gouvernement de juin 2017 et l'arrivée de Nicolas Hulot coïncident avec le projet de supprimer l'IKV dans la Fonction publique.

► **Troisième acte** : L'IKV n'est finalement pas étendue à toute la Fonction publique au profit d'une indemnité forfaitaire de 200 euros. Appliquée seulement à partir de 2020, elle sera incompatible avec d'autres indemnités comme le remboursement de la moitié du remboursement des abonnements annuels de transports en commun.



© Antoine 49 / Flickr